

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-2-11-1

Séance du jeudi 13 mars 2014

### BUDGET PRIMITIF 2014 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 1115-1 à L 1115-7 du code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatif à la coopération décentralisée,
- VU l'avis de la Commission "Actions et Relations Internationales (11<sup>ème</sup>) du 18 février 2014
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☛ - Approuve l'inscription au titre du Budget Primitif 2014 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :
  - En dépenses de fonctionnement : des autorisations d'engagement à hauteur de 347 148,96 € et des crédits de paiement à hauteur de 404 646,38 €.
  - En dépenses d'investissement : une autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 100 000 €.
  - En recettes de fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 66 008,49 €.
  - En recettes d'investissement : des crédits de paiement à hauteur de 13 000 €.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 336 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 307 863 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 61 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 70 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 70 000 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 11 148,96 €
- des crédits de paiement à hauteur de 35 683,38 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 30 000 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 66 008,49 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 13 000 €.

☞ Donne délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions